

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 27/08/2021	Dossier complet le : 27/08/2021		N° d'enregistrement : F-053-21-C-0113
Aménagement et valorisation du site de Po	1. Intitulé du pr ors Mabo - Beg Léguer - Lanr		
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvra	ge ou du (ou des) p	étitionnaire(s)
2.1 Personne physique Nom	Prénon	1	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	Conservatoire de l'espace	littoral et des rivages	lacustres
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Agnès VINCE directrice		tabliscoment public de l'Etat
RCS / SIRET 1 8 0 0 0 5 0	1 9 0 0 0 4 7	Forme juridique E	tablissement public de L'Etat
Joigne	ez à votre demande l'an	nexe obligatoire n	°1 u BMA centra Centradomento
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	au des seuils et critères ann dimensionnement correspo	exé à l'article R. 122 andant du projet	-2 du code de l'environnement et
N° de catégorie et sous-catégorie			seuils et critères de la catégorie res nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
	4. Caractéristiques généi	rales du projet	
Doivent être annexées au présent formu			formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent Les falaises meubles du site s'éffritent et or avec la fermeture d'une voie d'accès. L'éro circulation automobile. Aujourd'hui, du fait de cette érosion et d'u en conservant un accès à la plage pour les	nt déjà imposé, une premièr sion a de nouveau endomm in recul du trait de côte, il co	e fois, une modificati agé la falaise l'hiver c nvient de repenser l'o	lernier, rendant le site dangereux à la
Dans ce contexte, le conservatoire souhait technique depuis la vallée et supprimer les	e réorganiser le fonctionner	nent du site, repense	r la signalétique, créer un accès conservées à court terme.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 4.2 Objectifs du projet

- Préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire,
- Accueil du public,
- Proposer des cheminements qui donnent à percevoir les paysages
- désartificialisation du site (suppression de l'ensemble des stationnement proche du rivage) et désimperméabilisation du site,
- Maîtriser et regrouper la signalétique au niveau du stationnement ;
- Proposer une Interprétation des lieux au public

# 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

- -Les travaux seront les suivants :
- Aménagement d'une nouvelle voie d'accès en grave de 3m de large depuis le haut de la vallée jusqu'à la partie basse du site. Cet accès est destiné aux véhicules de secours et véhicules techniques (enlèvement des algues vertes) véhicules de 26 tonnes maxi;
- Renaturation de la voirie effondrée et sécurisation des accès dangereux en bords de falaise ;
- Suppression et renaturation des zones de stationnements ;
- · Maintien de 2 places PMR + arceaux vélos
- Requalification des cheminements et accès piétons à la plage ;
- Modification et déplacement des éléments de mobiliers dans le site pour une meilleure intégration paysagère ;
- Reprise de la signalétique pour une meilleure intégration ;
- Mise en valeur du hallier et de la végétation naturelle sur les versants par la suppression d'espèces

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

<b>4.4 A quelle(s) procédure(s) adminis</b> La décision de l'autorité environnem Dossier d'incidence Natura 2000 Dossier de Permis d'Aménager	nentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées
	deurs caractéristiques Valeur(s)
places), une partie pour les camping-c un autocar.)	n2 : 4136 m2 (partie réservée aux voitures (environ 70 cars (environ 25 places) et un arrêt temporaire pour : 914 ml ; Création d'un sentier : 207 ml
4.6 Localisation du projet  Adresse et commune(s)  d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long. <u>- 3 ° 5 4 ' 8 7 " 54</u> Lat. <u>4 8 ° 7 4 ' 6 0 " 6</u> 7
Site de Pors Mabo - Beg Léguer 22 300 Lannion parcelles cadastrales: E 168, 170, 175, 176, 185, 186, 187, 1230.	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:
	Point de départ : Long°'" Lat°'_"  Point d'arrivée : Long°'" Lat°'"  Communes traversées :
	Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6
4.7 S'agit-il d'une modification/exter 4.7.1 Si oui, cette installation environnementale?	nsion d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non X  ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non Non
4.7.2 Si oui, décrivez sommairem différentes composantes de votr indiquez à quelle date il a été au	e projet et

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	Lannion
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

	Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
	Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
	Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
	Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
	Dans un site inscrit ?		X	
	Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
	D'un site Natura 2000 ?		X	
10世紀日から東北にお明である	D'un site classé ?		×	
	1	1	1	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

# **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
Milieu nature			X	

Market and the second s		 	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	$\boxtimes$	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	

	<del></del>	 	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		×	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet ident	ifiées d	au 6.1	ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décri	vez les	quelles	
63 Les incide	ences du proiet identi	fiées a	u 6.1 s	t-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, déc			THE PROPERTY OF SHEET AND ALLOCATED SHOWS AND THE SHEET AND THE SHOWS AND THE SHEET AN

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Le principe même des aménagements prévus sur le site a pour objectif de supprimer les stationnements existants à proximité immédiate du littoral, d'améliorer la signalétique en la regroupant et de revoir la circulation piétonne.

La reprise des cheminements permettra d'améliorer le confort de marche pour les visiteurs du site, mais aussi et surtout, permettra de préserver l'ensemble des habitats naturels et des espèces inféodées du site.

L'ensemble du site sera renaturé et revégétalisé.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet découle de la mise en œuvre des actions dites de replis stratégiques portées par le Conservatoire du littoral, qui visent à accompagner le recul du trait de côte.

L'érosion des falaises meubles du secteur de Lannion est telle que le Conservatoire souhaite désartificialiser le site, supprimer les stationnements, et renaturer le site. La concertation a permis d'arriver à un projet partagé et validé par les services de l'Etat, les collectivités et la population locale (riverains)

Un Comité de pilotage a été créé pour concevoir ces aménagements, et valider le dossier "PROJET".

Au regard de ces éléments, le Conservatoire du littoral estime que ce projet de restauration du site de Beg Léguer doit être dispensé d'étude d'impact.

### 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	×
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

			Objet			
			9. Engagement et s	signature		
		xactitude des rense	eignements ci-dessus	s X		
e certifie s	ur l'honneur l'e.					
e certifie s Fait à	ur l'honneur l'e: PLERIN			OUBLIQUE FR	and the same of th	
	PLERIN	our la Directrice du Co	inservatojte///	Conservatory	KA S	
	PLERIN	Pour la Directrice du Co du littoral et par délé Le Délégué de Riv Didier OLIVR	égation///////vages	Conservatoire Co	A LANGE	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire



# Projet d'aménagement et de valorisation du site n° 22 106 Pors Mabo, Beg Léguer, Commune de Lannion

Demande de permis d'aménager-juillet 2021



Maître d'ouvrage



Maître d'œuvre



Partenaires





PA 1 - Plan de situation du terrain  Projet d'aménagement et de valorisation du site n°22 106 - « Pors-Mabo - Beg Léguer » Conservatoire du littoral
Conservatoire du littoral

# LOCALISATION DU PROJET

Le site de Pors Mabo-Beg Leguer s'étire de l'estuaire du Léguer aux falaises de terre de Pors Mabo sur les communes de Lannion et de Trebeurden.

Le projet est localisé dans l'embouchure de la vallée de Goas Lagorn, sur une propriété du Conservatoire du littoral qui maîtrise foncièrement une bonne partie de la pointe. Le site est composé de milieux naturels littoraux et d'équipements de dessertes et d'accueil du public. La proposition d'intervention concerne les parcelles 168, 170, 175, 176, 185, 186, 187 et 1230.







Périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral et acquisitions





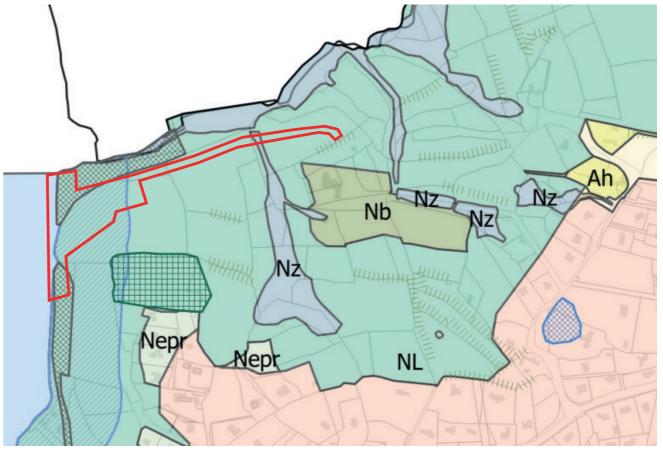
https://www.geoportail.gouv.fr/carte

### Zones et secteurs

- UA : zone urbaine mixte correspondant au centre-ville de Lannion et aux espaces situés dans sa continuité, destinés à composer le centre-ville élargi
- UAm : zone urbaine mixte du centre ville élargi permettant l'installation d'industries en lien avec la maritimité
- UB : zone urbaine mixte dans ses fonctions : résidentielle, activités, services, équipements
- UBa : secteur urbain où le règlement organise la mixité de manière spécifique, compte tenu de la présence de locaux d'activités
- UBb : secteur urbain spécifique à Beg Léguer
- UBv : secteur urbain spécifique au site de sédentarisation des gens du voyage
- UL : zone urbaine à dominante résidentielle sur les hameaux disséminés dans l'espace agricole
- UY : zone urbaine d'activités
- UYa : secteur urbain spécifique au site de l'aéroport
- UYf: secteur urbain spécifique qui couvrent les emprises RFF
- UYp : secteur urbain spécifique au champs photovoltaïque
- UYv: secteur urbain correspondant aux terrains d'accueil des gens du voyage
- 1AUB : zone à urbaniser destinée à recevoir une partie du développement résidentiel de Lannion
- 1AUY : zone à urbaniser destinée à accueillir des activités
- 1AUt : zone à urbaniser correspondant à la zone de loisirs et de protection de la Vallée du Léguer au Moulin du Duc
- 2AU : zone à urbaniser couvrant les secteurs à caractère naturel de la commune destinés à être urbanisés après une procédure d'évolution du PLU
- A : zone agricole
- Ac : secteur agricole dédié aux installations de loisirs dans les espaces agricoles
- Ah: secteur agricole dédié aux habitations isolées dans les espaces agricoles
- Az : secteur agricole spécifique aux zones humides identifiées par inventaire
- N : zone naturelle et forestière
- Na : secteur naturel dédié aux hameaux paysagers de l'Ouest du territoire communal
- Nb : secteur naturel dédié au centre aéré de Beg Léguer
- Nc : secteur naturel dédié au camping
- NL : secteur naturel dédié aux espaces naturels remarquables aux caractéristiques du littoral terrestre
- Nepr: secteur naturel dédié aux espaces proches du rivage qui ne coïncident pas avec les espaces remarquables au titre de la loi littoral
- Nh: secteur naturel dédié aux habitations et installations liées au service public ou d'intérêt collectif isolées dans les espaces naturels, en dehors des espaces remarquables ou des espaces proches du rivage
- Nz : secteur naturel dédié aux zones humides identifiées par inventaire
- Nm : secteur naturel dédié aux espaces naturels remarquables ou caractéristiques du littoral en mer et au domaine maritime
- secteur annulé par décision du CA de Nantes du 22/10/2018

Préservation de la trame verte et bleue, Emplacements réservés et Indications

- relatives à l'implantation des constructions
- Voies concernées par l'interdiction d'accès direct (article 3 des règlements de zone)
- Marge de recul des constructions (article 6 des règlements de zone)
- Eléments du bocage identifiés au titre de l'article L.123-1-5.7° du code de l'urbanisme
- Espaces Paysagers Protégés identifiés au titre de l'article L.123-1-5.7° du code de l'urbanisı
- Secteurs indicés 100m : secteurs situés à l'intérieur de la bande littorale des cent mètres, identifiée au titre de l'article L. 146-4.III du code de l'urbanisme
- Zones humides identifiées au titre de l'article L.123-1-5.7° du code de l'urbanisme
- Espace boisé classé (EBC) au titre de l'article L.130-1 du code de l'urbanisme
- Emplacements réservés (ER) au titre de l'article L.123-1-5 8° du code de l'urbanisme (cf. pièce 5.2 Liste des emplacements réservés)



Extrait du reglement graphique du PLU

PA 2 - Notice descriptive  Projet d'aménagement et de valorisation du site n°22 106 - « Pors-Mabo - Beg Léguer » Conservatoire du littoral

# CONTEXTE

Situé en partie aval de la vallée de Goas Lagorn, le site du projet constitue l'unique point d'accès à l'estran pour les véhicules de secours et de ramassage des algues vertes. Il permet également la desserte d'une habitation secondaire dans le fond de la vallée. C'est un site très fréquenté, accessible par de multiples sentiers.

Acquis par le Conservatoire du Littoral à partir de 1982, le site de Pors Mabo - Beg Léguer, fait l'objet d'une gestion différenciée. Les sentiers sont entretenus par les communes de Lannion et Trébeurden. D'importants aménagements ont été réalisés sur leur parcours, notamment des passerelles destinées à faciliter le cheminement dans les zones humides.

Grâce à un contrat-nature porté par les collectivités locales et piloté par Lannion-Trégor Agglomération, il a fait l'objet d'une remise en état progressive.

Au point d'accès principal, des aires de stationnement naturelles ont été réaménagées de façon à donner priorité aux aspects paysagers et à la circulation des piétons. Dans la vallée de Goas Lagorn, dont les prairies et le bocage ont été restaurés, un partenariat avec un agriculteur a été initié.

Afin d'éviter la fermeture du milieu, un troupeau de vaches de race bretonne pie-noire, quelques chevaux de Camargue appartenant au Conseil Général et un âne broutent les espaces en fonction d'objectifs de gestion. Le ruisseau de Goas Lagorn et son embouchure maritime, autrefois souterraine et busée, ont été restaurés. Cette réouverture a permis de constater la remontée des poissons migrateurs dès l'année suivante. Le cordon dunaire, situé à l'exutoire du cours d'eau, a été stabilisé par la pose de ganivelles et la plantation d'oyats.

La roselière, fauchée et décapée, confère à la zone humide du moulin un rôle épurateur de premier plan.

Les falaises meubles du site s'éffritent et ont déjà imposé, une première fois, une modification du fonctionnement global du site avec la fermeture d'une voie d'accès. L'érosion a de nouveau endommagé la falaise l'hiver dernier, rendant le site dangereux à la circulation automobile.

Aujourd'hui, du fait de cette érosion et d'un recul du trait de côte, il convient de repenser l'organisation du site dans sa globalité, en conservant un accès à la plage pour les secours, les services techniques et les usagers.

Dans ce contexte, le conservatoire souhaite réorganiser le fonctionnement du site, repenser la signalétique, créer un accès technique depuis la vallée et supprimer les stationnements. Seules deux places PMR seront conservées à court terme.

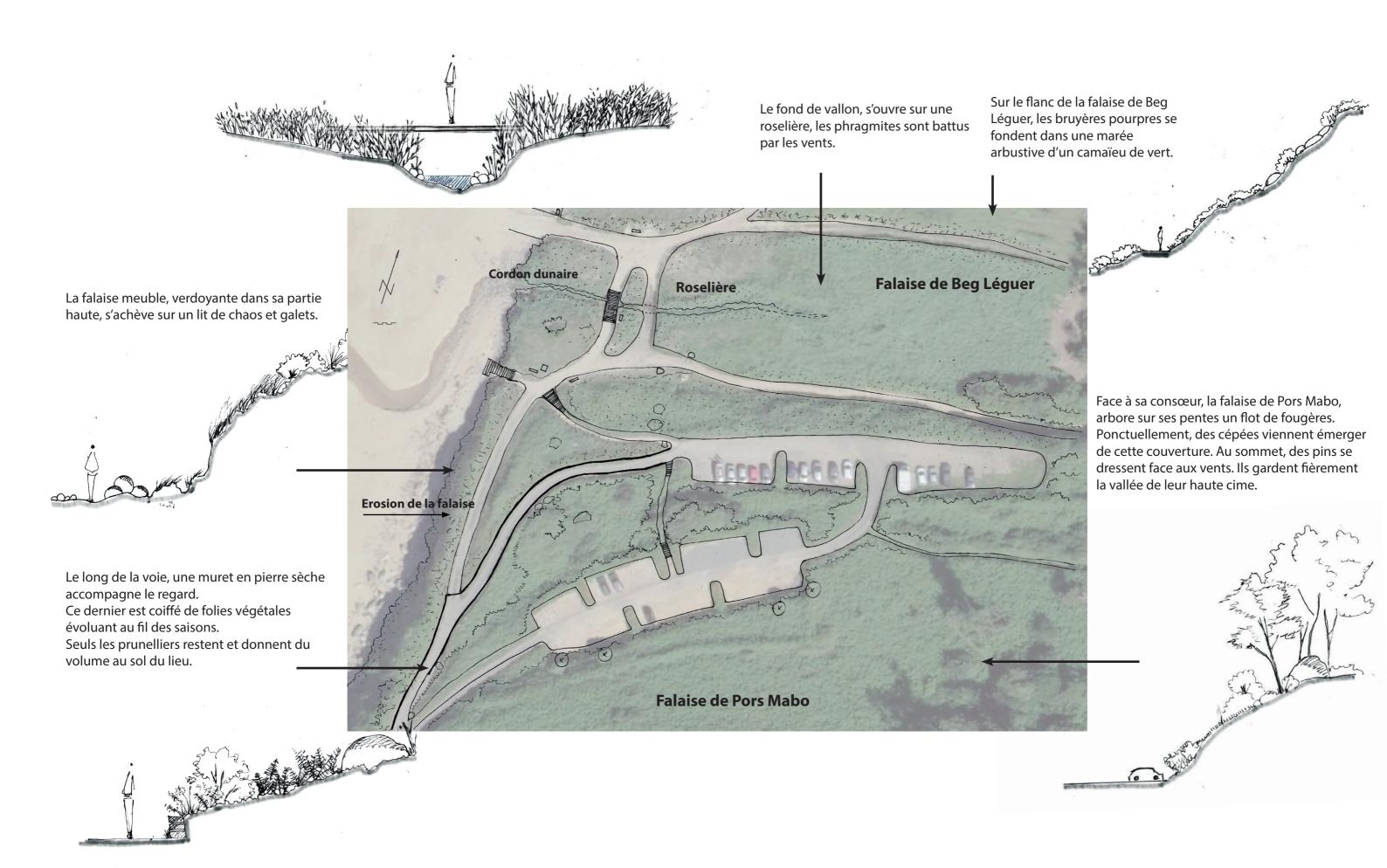


Ce site est équipé d'une aire de stationnement, aujourd'hui inaccessible pour les visiteurs.



La falaise meuble s'efritte, menaçant les infrastructures.

# ETAT DES LIEUX : LES DIFFÉRENTES AMBIANCES



# ETAT DES LIEUX : LES POINTS DE VUE PRIVILÉGIÉS



L'entrée du site : les falaises se meurent dans la mer et la route s'efface.



Les vents ont peint des nuages de verdure à la manière de topiaires, cette rondeur des formes amène le regard jusqu'à l'eau. Le stationnement scinde cette composition au premier plan.



La mer forme un horizon infini entrecoupé des falaises de la côte. Le chemin serpente à travers la roselière qui se fait battre par les vents. Seule la présence de la voiture vient briser cette contemplation face aux éléments.



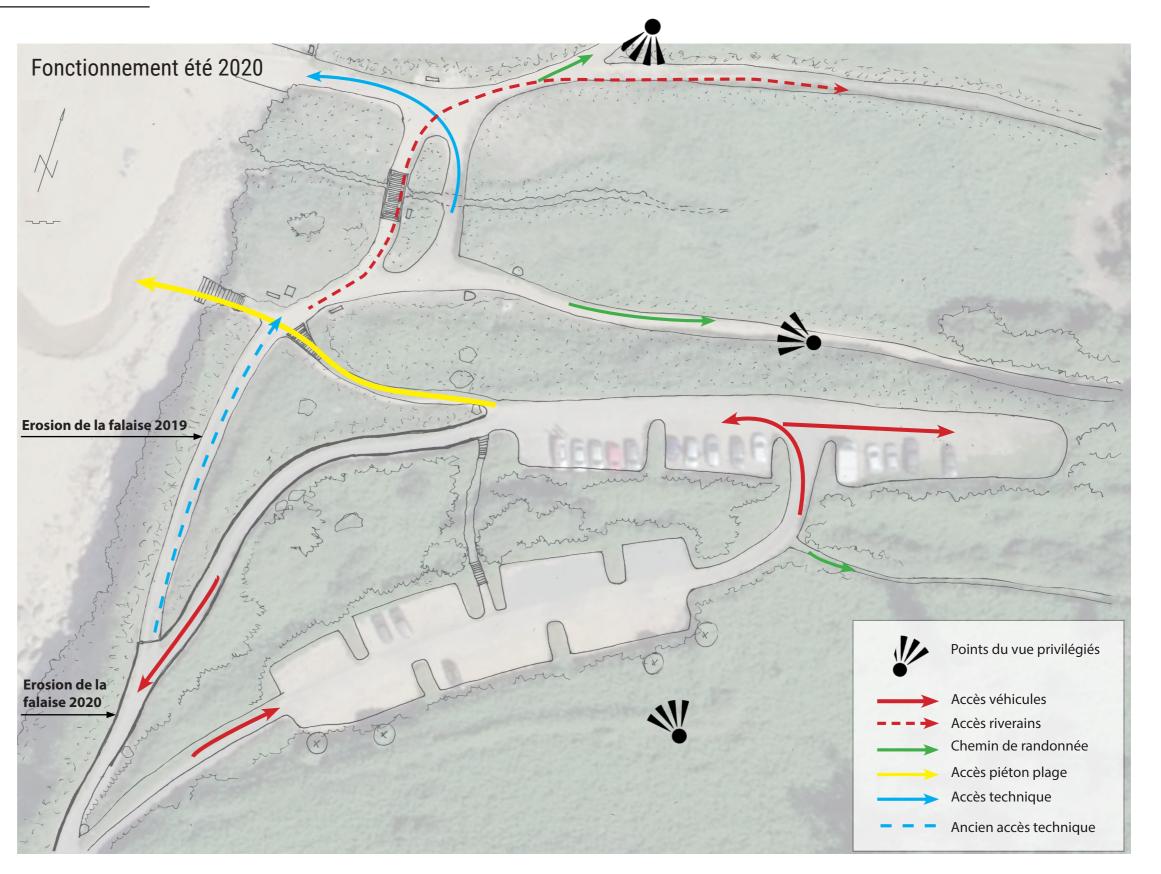
En fond de vallon, ciel et mer se confondent, un rocher nous guide sur le chemin. Le mobilier vient perturber cette vue.

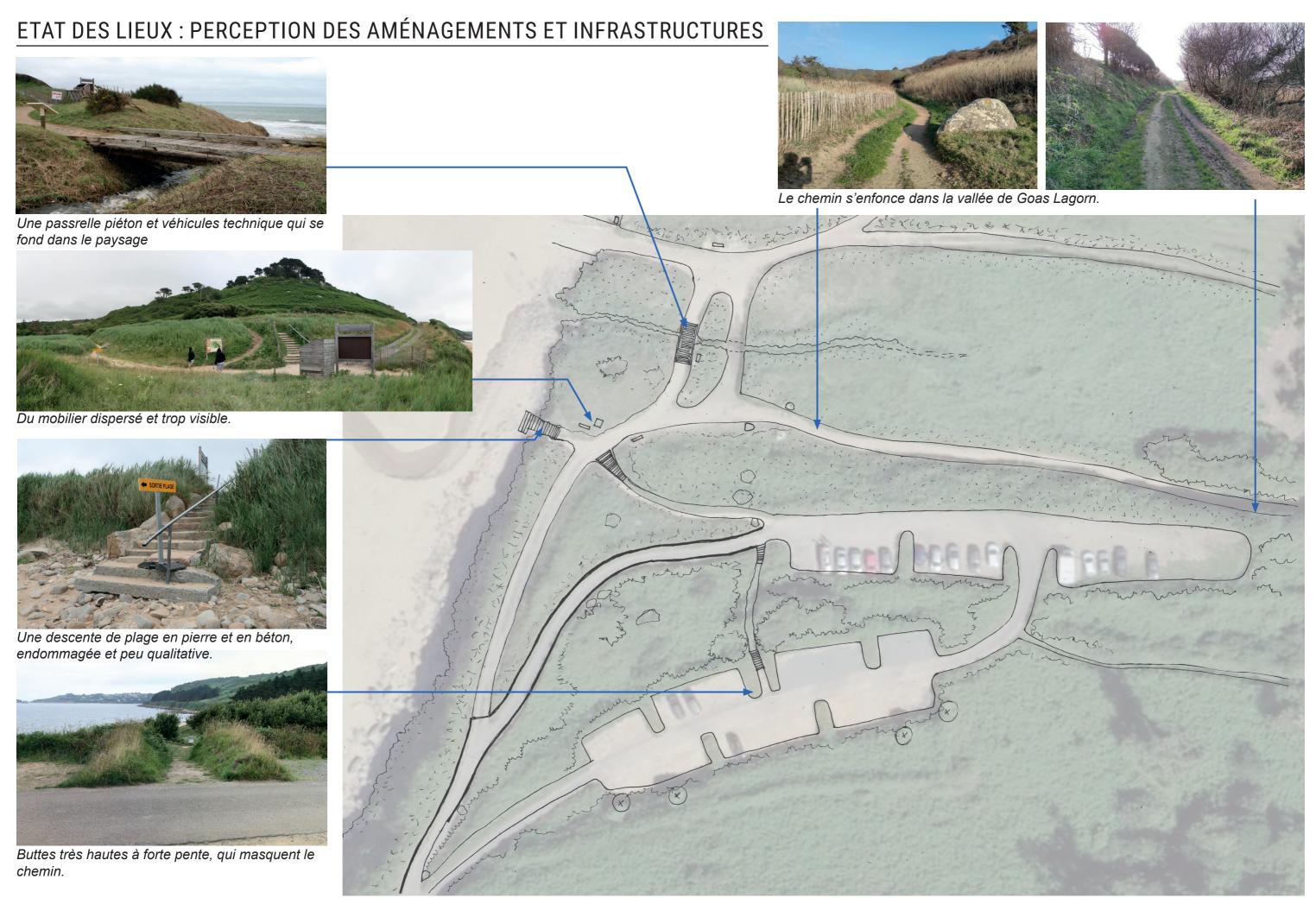
# **ETAT DES LIEUX: FONCTIONNEMENT DU SITE**

L'aménagement initial permettait l'accueil d'une cinquantaine de véhicules sur deux plateformes aménagées en terrasses dans le relief. Ces deux plateformes étaient reliées à la plage et au fond de vallée par un chemin piéton ponctué d'emmarchements.

A l'Ouest de ces stationnements, une voie permettait aux véhicules de services et au riverains d'accéder directement à la partie basse du site et à la passerelle traversant le ruisseau.

Dans un premier temps, l'accès situé le plus à l'ouest a été fermé pour cause d'éffritement de la falaise. C'est désormais la deuxième voirie (sortie de parking) qui est menacée, condamnant ainsi les accès véhicules à la partie basse du site par le chemin de Goas Lagorn. De fait, le parking devient difficile d'accès à court terme et dangereux à moyen terme et les accès techniques à envisager différemment.





# LES OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT ET DE VALORISATION

Créer un accès technique par la vallée au droit du chemin existant depuis le centre aéré. Revoir la nature du mobilier pour faciliter son intégration dans le paysage Remplacer l'ouvrage en pierre pour une meilleure intégration de la descente de plage. Requalifier les accès piétons Supprimer la voirie et renaturer le haut de falaise Mettre en valeur l'entrée du chemin en accentuant la voûte de Prunelliers. Abaisser les talus hauts et imposants. Renaturer l'ensemble des stationnements (sauf deux PMR) Interdire l'accès au véhicule sauf PMR

# PROPOSITIONS DE SIGNALÉTIQUES ET MOBILIERS À DÉPOSER

















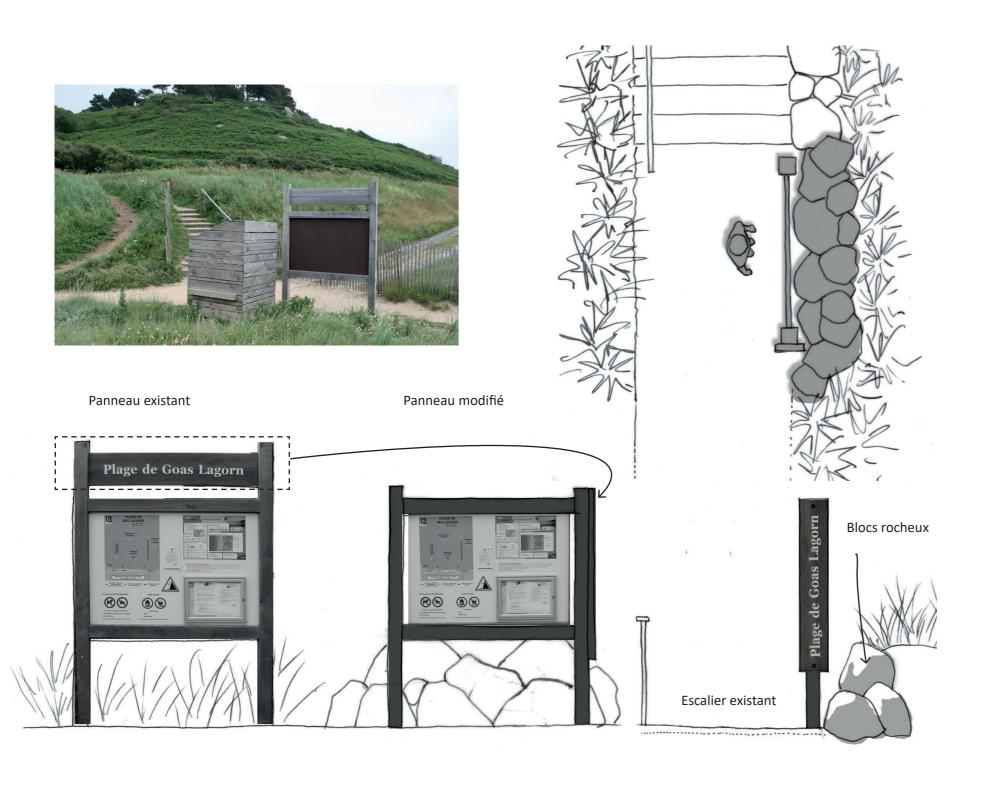








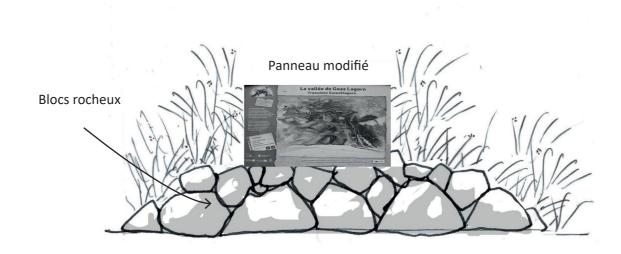
# PROPOSITION DE MODIFICATION DU PANNEAU D'INFORMATION DES PLAGES

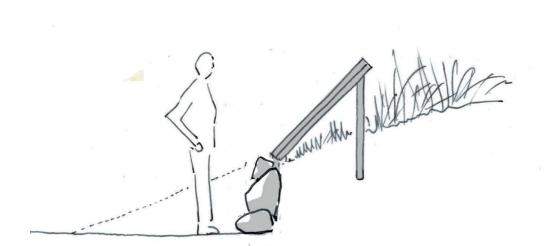


# PROPOSITION DE MODIFICATION DU PANNEAU D'INFORMATION ET D'INTERPRÉTATION VALLÉE DE GOAS LAGORN

### Panneau existant



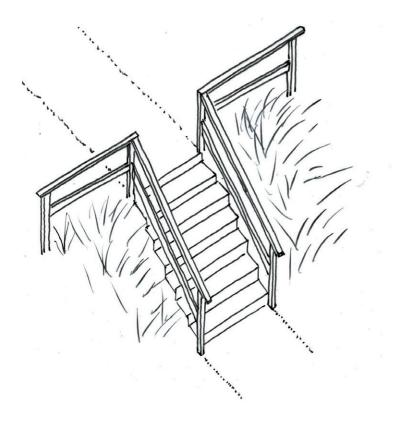


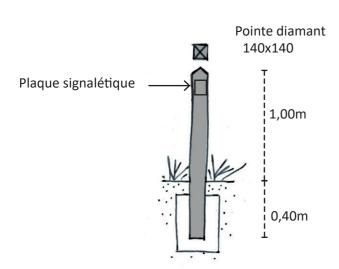




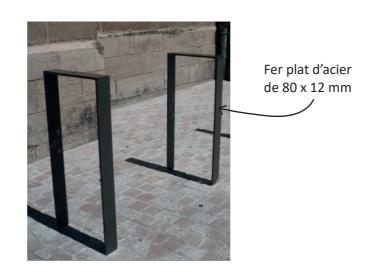
# PROPOSITION DE MOBILIERS

# MAIN COURANTE POUR EMMARCHEMENTS HAUTS





# **APPUIS VÉLOS**



# **BARRIÈRE FORESTIÈRE COULISSANTE 3.5M**



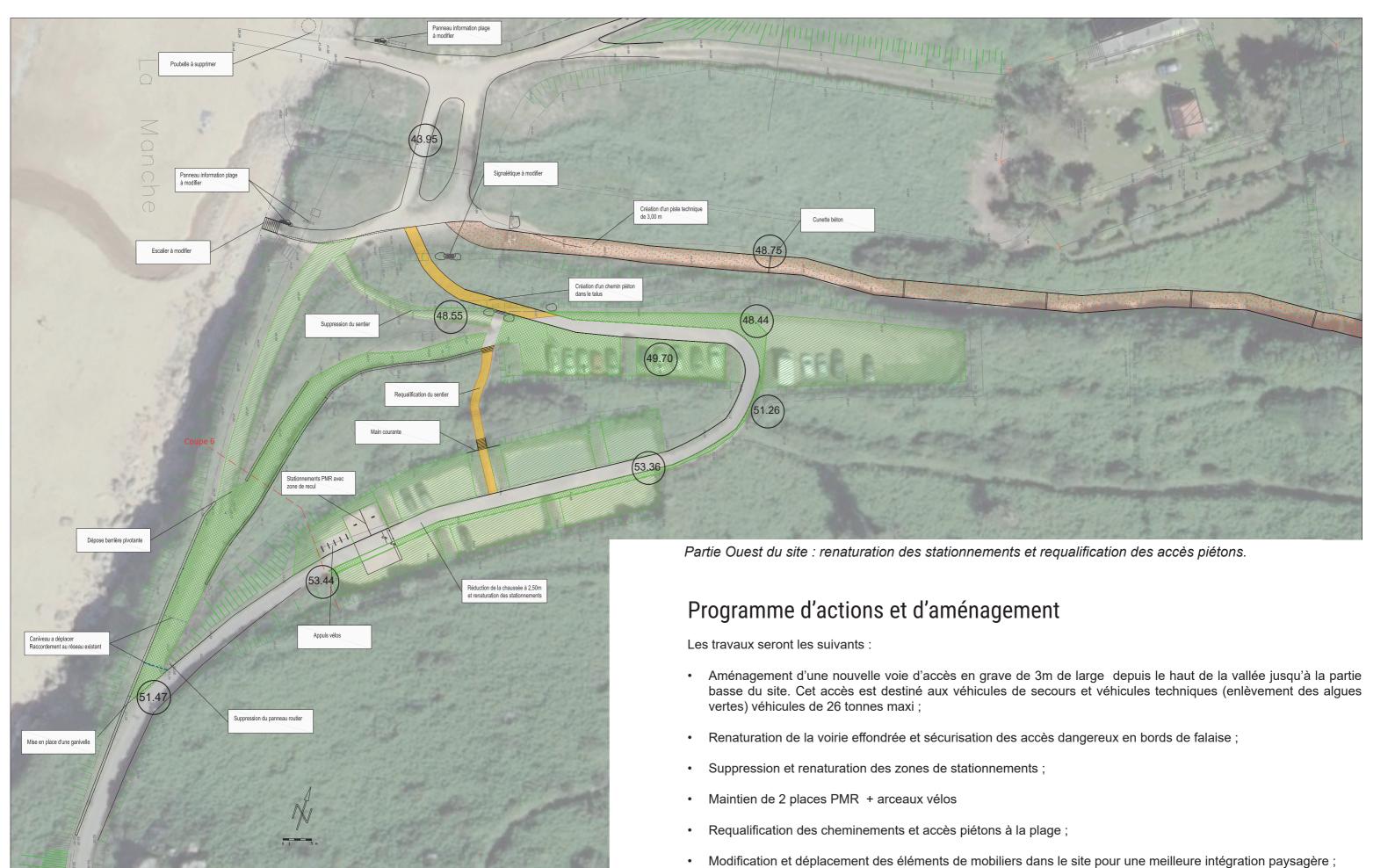
PA 3 - Plan de l'état actuel  Projet d'aménagement et de valorisation du site n°22 106 - « Pors-Mabo - Beg Léguer » Conservatoire du littoral



https://www.geoportail.gouv.fr/carte



PA 4 - Plan de composition d'ensemble du projet d'aménagement et de valorisation du site n°22 106 - « Pors-Mabo - Beg Léguer »
Conservatoire du littoral



horticoles.

Reprise de la signalétique pour une meilleure intégration ;

Mise en valeur du hallier et de la végétation naturelle sur les versants par la suppression d'espèces invasives ou

20



• L'aménagement d'une nouvelle voie d'accès en grave depuis le haut de la vallée jusqu'à la partie basse du site se fera sur l'emprise d'un chemin agricole existant, depuis les voiries du centre aéré.



# Vues et coupes



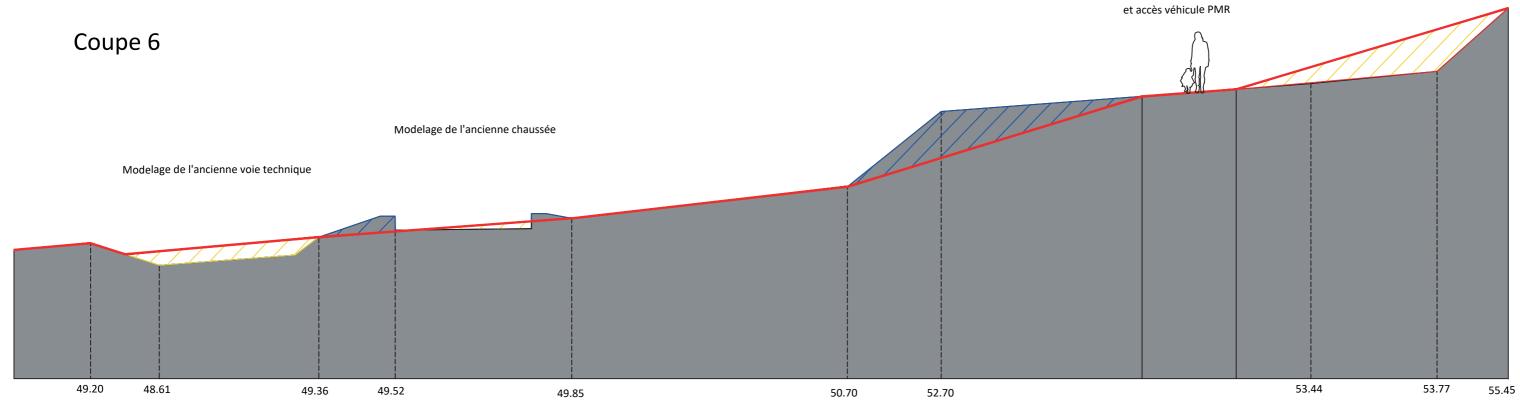




Maintien d'un accès piétons

Vue 1

Vue 2



# PA5 - Vues et coupes





Vue 1

Coupe 10

Transformation du chemin en vole
d'accès technique

44.75

48.36

48.84

Modelage et renaturation de l'ancien stationnement

August 10

August 1

# Photographies permettant de situer le terrain dans son environnement









Conservatoire du littoral - Projet d'aménagement et de valorisation du site n°22 106 - « Pors-Mabo - Beg Léguer », commune de Lannion (22) - juillet 2021

# ANNEXE 1 \_ Evaluation préliminaires d'incidences Natura 2000 Projet d'aménagement et de valorisation du site n°22 106 - « Pors-Mabo - Beg Léguer » Conservatoire du littoral

# Etude préliminiare d'évaluation Natura 2000

pour projet soumis à Permis d'Aménager ou à Déclaration Préalable

(au titre des art. R.421-19 à R.421-23 du C.Urba) et en site Natura 2000 (Soumis à EIN2000 par l'arrêté du préfet de région du 18/05/2011\_ item 1°)

### **DEMANDEUR**

Structure: CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Nom et Prénom : Mme AGNES VINCE- DIRECTRICE DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Coordonnées : DÉLÉGATION BRETAGNE, 8 QUI GABRIEL PÉRI- PORT DU LEGUÉ- 22190

PLÉRIN

### TYPE DE PROJET

Le site de Pors Mabo-Beg leguer qui s'étire de l'estuaire du Léguer aux falaises de terre de Pors Mabo sur les communes de Lannion et de Trebeurden est très fréquenté. il est accessible par de multiples sentiers et constitue l'unique point d'accès à l'estran pour les véhicules de secours et de ramassage des algues vertes. Il permet également la desserte d'une habitation secondaire dans le fond de la vallée.

Le conservatoire du littoral maîtrise foncièrement une bonne partie de la pointe et souhaite améliorer le stationnement, les circulations piétonnes et la signalétique.

Les falaises meubles du site qui ont déjà contraint une première fois le fonctionnement du site ont de nouveau évolué l'hiver dernier, rendant le site dangereux à toute circulation.

Dans ce contexte, le conservatoire souhaite réorganiser le fonctionnement du site, repenser la signalétique, créer un accès technique depuis la vallée et supprimer les stationnements. Seules deux places PMR seront conservées à court terme.

Le site est situé à proximité du site Natura 2000 « Côte de Granit Rose - Sept-Iles ».

### **LOCALISATION DES TRAVAUX** Communes: Lannion et Trebeurden Lieu-dit : Site de Pors Mabo-Beg Leguer PROTECTION DU SITE (INSCRIT/CLASSÉ) Nom du site: ☐ Site classé Site inscrit **SITE NATURA 2000** Projet hors site Natura 2000 Type de site Natura 2000 ZSC (Habitats, Faune, Flore) ZPS (Oiseaux) Nom: SITE « COTE DE GRANIT ROSE - SEPT-ILES », SIC FR 5300009, ZPS FR 5310011 Objectif de conservation de ce site Natura 2000 Habitats ☐ forestier ☐ landes, tourbières,... ☐ de rivière et prairies humides ☐ Oiseaux Espèces animales ☐ Chauves-souris ☐ Autres : (préciser)

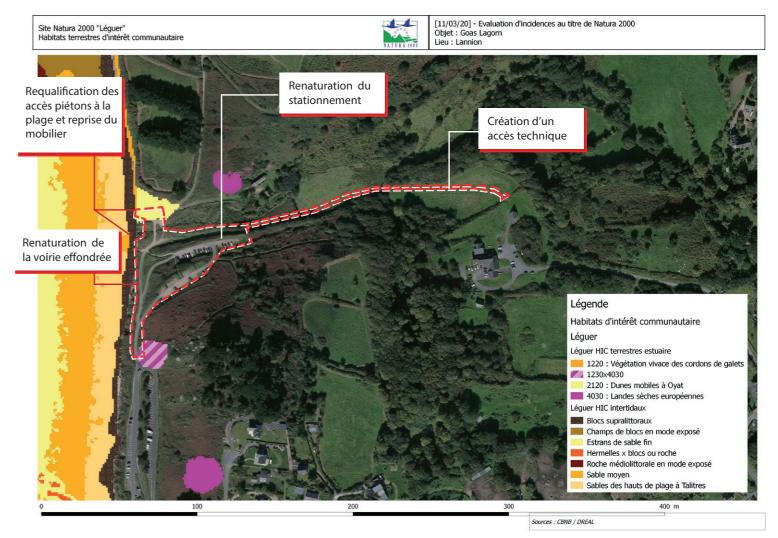
## Localisation du projet

Les travaux envisagés concernent les parcelles 168, 170, 175, 176, 185, 186, 187, 1230.

## Programme de travaux

Les travaux seront les suivants :

- Aménagement d'une nouvelle voie d'accès en grave de 3m de large depuis le haut de la vallée jusqu'à la partie basse du site. Cet accès est destiné aux véhicules de secours et véhicules techniques (enlèvement des algues vertes) véhicules de 26 tonnes maxi;
- Renaturation de la voirie effondrée et sécurisation des accès dangereux en bords de falaise ;
- Suppression et renaturation des zones de stationnements ;
- Maintien de 2 places PMR + arceaux vélos
- Requalification des cheminements et accès piétons à la plage ;
- Modification et déplacement des éléments de mobiliers dans le site pour une meilleure intégration paysagère;
- Reprise de la signalétique pour une meilleure intégration ;
- Mise en valeur du hallier et de la végétation naturelle sur les versants par la suppression d'espèces invasives ou horticoles.







Leaflet | Données issues de l'INPN 12/07/2021 | Tiles © Esri — Esri, DeLorme, NAVTEQ, TomTom, Intermap, iPC, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), i-cubed, USDA, AEX, GeoEye, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, UPR-EGPn and the GIS User Community

https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/espaces/I098FR5300009

1/1

### Historique du site de Pors Mabo Beg Leguer

Acquis par le Conservatoire du Littoral à partir de 1982, le site de Pors Mabo - Beg Léguer, jadis entretenu par l'agriculture, fait l'objet d'une gestion différenciée. Grâce à un contrat-nature porté par les collectivités locales et piloté par Lannion-Trégor Agglomération, il a fait l'objet d'une remise en état progressive. Au point d'accès principal, des aires de stationnement naturelles ont été réaménagées de façon à donner priorité aux aspects paysagers et à la circulation des piétons. Dans la vallée de Goas Lagorn, dont les prairies et le bocage ont été restaurés, un partenariat avec un agriculteur a été initié. Afin d'éviter la fermeture du milieu, un troupeau de vaches de race bretonne pie-noire, quelques chevaux de Camargue appartenant au Conseil Général et un âne broutent les espaces en fonction d'objectifs de gestion. Le ruisseau de Goas Lagorn et son embouchure maritime, autrefois souterraine et busée, ont été restaurés. Cette réouverture a permis de constater la remontée des poissons migrateurs dès l'année suivante. Le cordon dunaire, situé à l'exutoire du cours d'eau, a été stabilisé par la pose de ganivelles et la plantation d'oyats. La roselière, fauchée et décapée, confère à la zone humide du moulin un rôle épurateur de premier plan. D'importants aménagements ont été réalisés sur leur parcours, notamment des passerelles destinées à faciliter le cheminement dans les zones humides. Afin de respecter la fragilité de ces milieux, empruntons-les pour admirer flore, faune et paysage.

L'aménagement initial permettait l'accueil d'une cinquantaine de véhicules sur deux plateformes aménagées en terrasses dans le relief. Ces deux plateformes étaient reliées à la plage et au fond de vallée par un chemin piéton ponctué d'emmarchements.

A l'Ouest de ces stationnements, une voie permettait aux véhicules de services et au riverains d'accéder directement à la partie basse du site et à la passerelle traversant le ruisseau.

Dans un premier temps, l'accès situé le plus à l'ouest a été fermé pour cause d'éffritement de la falaise. C'est désormais la deuxième voirie (sortie de parking) qui est menacée, condamnant ainsi les accès véhicules à la partie basse du site par le chemin de Goas Lagorn. De fait, le parking devient difficile d'accès à court terme et dangereux à moyen terme et les accès techniques à envisager différemment.

Dans ce contexte, le conservatoire souhaite réorganiser le fonctionnement du site, repenser la signalétique, créer un accès technique depuis la vallée et supprimer les stationnements. Seules deux places PMR seront conservées à court terme.

### Caractéristiques du site Natura 2000 FR5300009 - Côte de Granit rose-Sept-lles

«Vaste espace marin et littoral granitique composé de nombreux îlots, récifs, marais littoraux, dunes, landes, formant un ensemble extrêmement découpé et varié d'un intérêt écologique et paysager majeur (assemblage de blocs granitiquesmonumentaux sur le proche littoral : «Côte de granite rose»).

Vastes zones de récifs et de plateaux rocheux allant des Sept Iles à l'archipel des Triagoz.

Vulnérabilité : Afin de maintenir la qualité des habitats d'intérêt communautaire, et la tranquillité des espèces, il convient :

- de maîtriser la fréquentation touristique dans les îles et îlôts (dérangement de l'avifaune nicheuse et des phoques) ;
- d'éviter l'extraction de granulats marins ;
- de contrôler la fréquentation des dunes, hauts de plage et landes littorales ;
- d'assurer un entretien (fauche et/ou pâturage extensif) des landes ;
- de gérer par fauchaison/exportation le développement de la végétation des dépressions dunaires.

Le nautisme est une activité majeure du site avec plus de 2100 places dans les trois ports de plaisance et de très nombreux mouillages, ce qui induit une pression sur le milieu, notamment sur les îles, où un arrêté du préfet maritime limite la fréquentation.

L'attractivité de l'archipel des Sept îles, notamment de son patrimoine naturel, ajoute une activité importante de batellerie. Les métiers artisanaux de pêche sont variés et l'activité est basée sur la polyvalence : filets, drague, casiers, mais aussi récolte de goémon ou la pêche en scaphandre ou à pied sous licence L'activité est fortement encadrée par des licences dans la bande des 12 MN dans un objectif de gestion de la ressource. A noter la présence d'un gisement coquillier qui a fait l'objet d'opérations d'enrichissement. Les plateaux rocheux et leurs champs d'algues des Héauts aux Triagoz constituent un habitat stratégique pour cette activité.

Le maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces bénéficiera in fine aux activités et ressources halieutiques et aux activités récréatives et touristiques. Des actions de préservation des habitats pourront alors être contractées avec les pêcheurs. De part ces caractéristiques, le site recèle aussi de ressources en matériaux et énergie marines et peut susciter des projets. Tout nouveau projet devra faire l'objet d'une étude d'incidences précises sur les habitats et espèces concernées.»

CARACTERISTIQUES DU PROJET	OUI	NON
Présence d'habitats d'intérêt communautaire ou d'espèces d'intérêt communautaire sur la zone de travaux (parcelle concernée par les travaux, zone d'évolution des engins, aire de stockage des matériaux)	X	
Présence, à moins de 50 m de la zone des travaux, d'un secteur de nidification d'oiseaux pour la préservation desquels le site Natura 2000 a été désignée.		X
Présence, à moins de 300m de la zone des travaux, d'une zone sensible pour les oiseaux hivernants pour la préservation desquels le site Natura 2000 a été désigné.		X
Présence, à moins de 20m de la zone des travaux, d'un gîte à chauve-souris pour la préservation desquels le site Natura 2000 a été désigné.		X
Les travaux sont susceptibles d'avoir une incidence sur la qualité de l'eau (rejets, matière en suspension, passage à gué)		X
Le projet comprend des plantations		X

En conclusion, le projet d'aménagement et de valorisation du site est situé en dehors du périmètre Natura 2000. Les travaux envisagés concernent principalement des zones artificialisées qui seront renaturées. L'accès technique créé prend place sur un chemin rural existant. Ces aménagements ne sont donc pas susceptibles d'impacter des habitats ou des espèces visés dans les objectifs de conservation du site Natura 2000. Cependant, la proximité des habitats d'intérets communautaires nous ferons prendre des mesures de protection et notamment :

- le balisage des zones sensibles pour éviter les circulations,
- l'implantation des zones des stockage et base de vie chantier sur des voiries existantes,
- à proximité du fond de vallée, les engins fixes (groupe électrogène, compresseurs...) seront installés sur des cuvettes de rétention,
- l'utilisation de matériels adaptés.

http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5300009